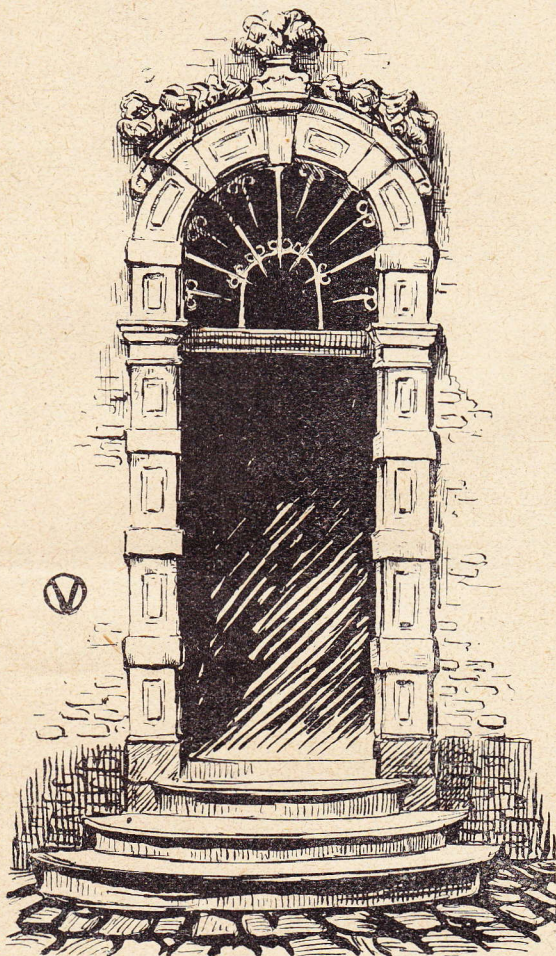


de désastres et de sauvages destructions, nous nous attachions plus passionnément que jamais à ce qui a échappé, souvent comme par miracle, à la dévastation générale?

L'évolution de Bruxelles-Capitale a nécessité le sacrifice, de mainte construction. Plusieurs églises ont été démolies, des quartiers entiers ont disparu sous la pioche des démolisseurs, tous nos couvents, tous, absolument tous, ont été volontairement anéantis. Il reste une vieille demeure monacale, jadis située en pleine campagne, au milieu des bois, aujourd'hui encerclée de maisons. Elle est la seule survivante d'une série d'abbayes dont le moyen âge entoura la ville de Bruxelles.

Ses amis, constitués en *Ligue*, veilleront sur elle comme sur un précieux héritage. Les pouvoirs publics les encouragent et



Porte du XVII^e siècle.
Dessin de R. Van de Sande.

les soutiennent. Ils réussiront. Grâce à l'appui éclairé des hautes personnalités qui président aux destinées de l'Etat, de la province, de la ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles, grâce au zèle vigilant de tous les ligueurs, qui forment autour du monastère une garde d'honneur et une milice de défense, l'abbaye de la Cambre, illustre par ses saints, émouvante par ses souvenirs, belle par son architecture, grandiose par son site, retrouvera sa splendeur d'autrefois. En la restaurant, on restituera au pays une de ses gloires et à la Capitale un fleuron d'incomparable beauté.

G. D. M.

L'ANNUAIRE DU TOURING CLUB.

L'ouvrage le plus nécessaire aux touristes. Que ce soit pour arrêter votre itinéraire, choisir votre hôtel, vous familiariser avec les formalités douanières ou la réglementation de la circulation, connaître les réductions dans les théâtres et cinémas, consultez l'Annuaire. Prix : 1 fr. 50.

Les Wielingen

Depuis que le projet de traité hollando-belge a échoué près du but, grâce à l'opposition victorieuse de l'opinion nationale, il est beaucoup question des Wielingen.

C'est le différend des Wielingen qui, comme on le sait, a provoqué la rupture des négociations.

Que sont donc les Wielingen? Une des trois passes qui mettent l'Escaut occidental en communication avec la mer du Nord. C'est la voie d'accès la plus importante et la plus fréquentée. Elle longe la côte de la Flandre dite zélandaise, puis la côte belge jusqu'au large de Blankenberghe. Les autres passes sont : l'Oostgat, qui longe l'île de Walcheren et est accessible aux navires de grand tonnage à destination des ports du nord, et le Deurloo, au sud de cette dernière.

La passe des Wielingen, commençant à quelque quatre milles à l'est du Zwyn, point d'aboutissement de la frontière terrestre hollando-belge, se trouve à cet endroit, et jusqu'au moment où elle arrive au large de Zeebrugge, tout entière comprise dans la mer territoriale belge. Sa distance de la côte ne dépasse à aucun endroit trois milles, limite des eaux territoriales. Ce qui n'empêche pas le gouvernement de la reine Wilhelmine de revendiquer la souveraineté de cette passe dans toute son étendue.

Cette revendication a pour but évident d'embouteiller le port de Zeebrugge — comme le maintien de la suprématie hollandaise sur l'Escaut n'a d'autre signification que la volonté de nos voisins du nord de priver le port d'Anvers de toute sortie libre vers la haute mer. Si le point de vue hollandais devait triompher, la Belgique se verrait privée d'une nouvelle partie de son domaine maritime normal au moment même où l'issue victorieuse de la guerre européenne lui avait fait entrevoir la fin de l'emprise hollandaise sur l'embouchure de sa grande artère commerciale. On comprend que les négociateurs belges de la revision des traités de 1839, après avoir renoncé, par étapes successives, à presque tout leur programme initial, n'aient pas cru devoir consacrer, par une signature engageant l'avenir, la victoire de la diplomatie hollandaise.

Quelle est la thèse hollandaise?

La passe de Wielingen doit être considérée comme une embouchure de fleuve, et ferait donc partie intégrante de l'Escaut. Il n'est pas possible, dans ces quelques lignes d'un court article, de passer en revue tous les arguments d'ordre historique et juridique mis en avant par les Hollandais pour étayer leur prétention. Nous renvoyons le lecteur que le développement de ceux-ci intéresserait à l'étude décisive que MM. Charles De Visscher et François-L. Ganshof ont fait paraître dans la *Revue de Droit international et de Législation comparée* (1). Nous ne pouvons qu'emprunter leurs conclusions, qui n'ont pu être infirmées par les publicistes hollandais.

Au point de vue historique :

La première erreur hollandaise est de confondre la question des droits de souveraineté dans les Wielingen avec les droits de souveraineté dans l'Escaut occidental.

La deuxième erreur est d'invoquer, à l'appui de prétentions dérogeant aux règles du droit international, des textes unilatéraux.

La troisième erreur, l'erreur capitale, est de donner, quand il s'agissait des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, au terme Wielingen la signification qu'il a aujourd'hui, alors qu'à ces époques, il s'est appliqué à des régions très différentes; très souvent, le plus souvent même, d'après les indications que

(1) Nos 3-4, 1920. — Un tiré à part de cette étude a paru sous le titre : *Le Différend des Wielingen*, et est en vente à la Librairie G. Van Campenhout, rue des Paroissiens, 22, Bruxelles.

donnent de nombreuses cartes, il semble avoir désigné des passes se trouvant dans les eaux territoriales néerlandaises actuelles, à l'est du Zwyn.

Au point de vue juridique :

La Hollande est mal venue de réclamer la souveraineté

de ce fleuve qui se trouvent en dehors de ses eaux territoriales.

La Hollande répondant à cet argument que la théorie de la mer territoriale est de formation relativement récente et que les revendications néerlandaises peuvent se prévaloir contre elle d'une priorité historique, il suffit de lui opposer l'inanité de ses allégations historiques, et la conclusion qui se dégage de l'interprétation qui a été donnée aux traités de 1839 : de l'avis du gouvernement hollandais, ces traités n'ont apporté aucune dérogation au mode normal de partage des eaux territoriales des deux Etats; la délimitation de ces eaux restait entièrement soumise aux principes ordinaires du droit international relatifs à la matière.

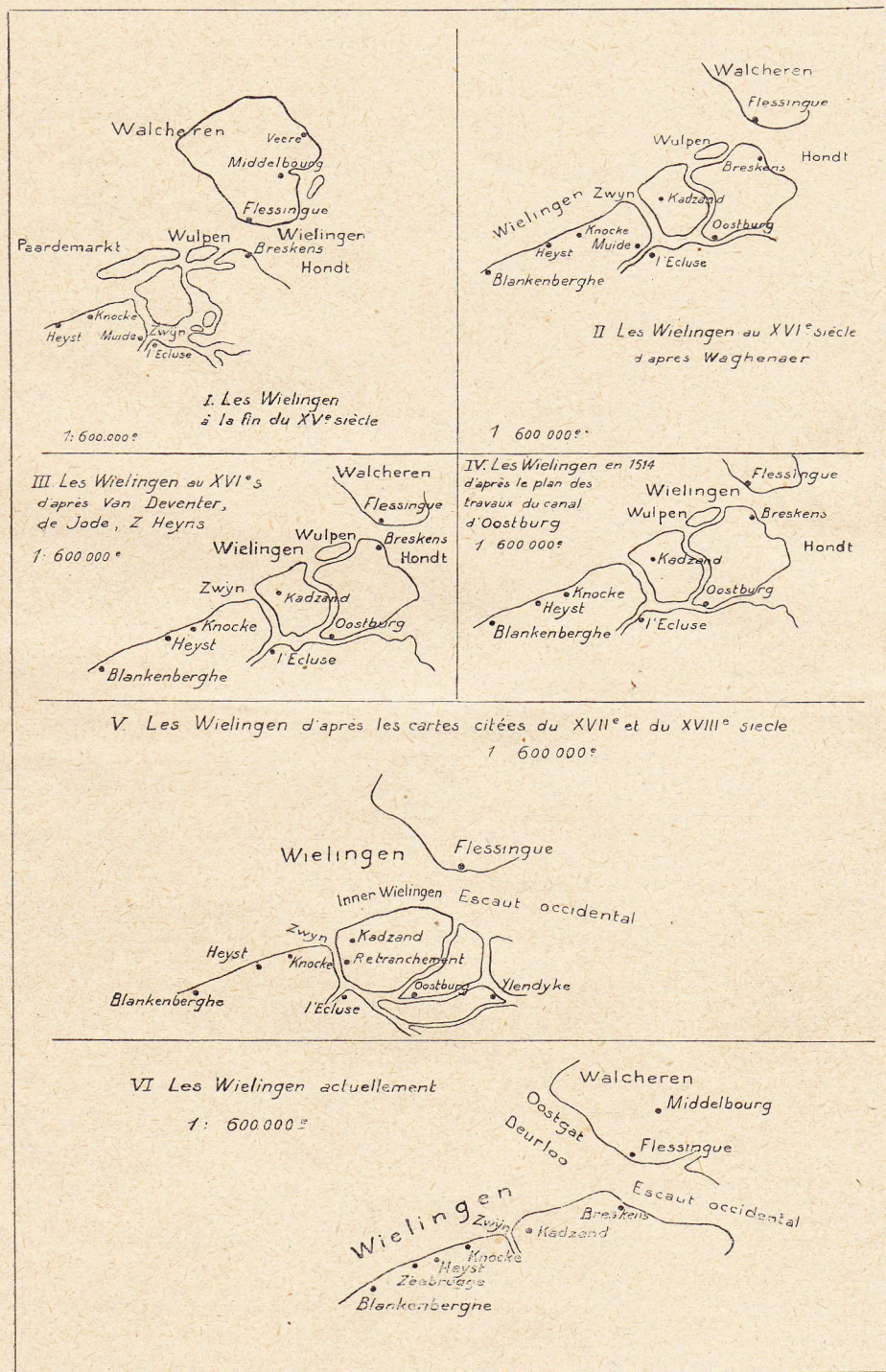
Mais les arguments les plus évidents de réfutation de sa propre thèse ont été fournis par le gouvernement hollandais au cours de la dernière guerre. Qu'en on juge :

Au début du mois d'août 1914, le ministre des Affaires étrangères de la reine Wilhelmine donna au gouvernement belge l'assurance que la navigation était parfaitement sûre dans toute la mer littorale belge; que le danger des mines néerlandaises ne pourrait commencer à se faire sentir qu'à partir d'une ligne droite tirée de l'extrême frontière terrestre commune vers la mer du Nord et qu'en conséquence la partie de la mer à droite de la ligne en question serait seule dangereuse. Cette déclaration a été faite sans aucune réserve de souveraineté.

En mai 1916, le gouvernement hollandais remit aux autorités navales britanniques une carte et une notice explicative destinées à indiquer les limites des eaux territoriales néerlandaises à l'embouchure de l'Escaut. La description donnée était pleinement respectueuse des droits de la Belgique sur sa mer territoriale.

Enfin, au mois de mai 1917, une barque de pêche belge fut capturée par un navire allemand juste à l'ouest du prolongement en mer de la frontière hollando-belge. Le 23 juin de la même année, après une enquête sur la position exacte de la barque au moment de la capture, le cabinet de La Haye déclarait ne pouvoir intervenir en faveur des pêcheurs, « attendu que le bateau de pêche, lors de l'arrivée du navire de guerre allemand, se trouvait sans aucun doute dans les eaux territoriales belges, de sorte qu'une violation de la neutralité néerlandaise n'a pas eu lieu ».

Ce dernier argument nous paraît décisif. On connaît la



Le déplacement de la passe des Wieringen au cours de l'histoire.
(Cliché obligeamment prêté par MM. Charles De Visscher et François-L. Ganshof.)

des Wieringen sous prétexte que cette passe formerait la section terminale du fleuve Escaut. Aucun principe du droit des gens ne permet à un Etat qui détient l'embouchure d'un fleuve de revendiquer la souveraineté sur les passes d'accès

complaisance dont la Hollande a fait preuve pendant toute la guerre vis-à-vis de l'Allemagne. Elle ne peut infirmer sa propre décision qu'en déclarant qu'elle n'a été prise que pour plaire à Berlin, aveu qu'elle se gardera évidemment bien de faire...

Concluons en disant que la thèse belge, dont le bien-fondé a été reconnu par tous les membres du Parlement belge, — et on sait que la Chambre compte des membres prêts à défendre la Hollande en tout état de cause, — doit être admise par les négociateurs hollandais avant que ne puisse avoir lieu une reprise des pourparlers entre les deux pays. Mais ajoutons que les prétentions inadmissibles de nos voisins du nord font un devoir sacré à notre gouvernement de ne consentir à causer de nouveau que sur des bases telles qu'aucune de nos revendications essentielles ne soit sacrifiée.

PAUL-A. OUDENNE.

Une vacance dans les Hautes Fagnes

TROIS JOURS AU CAMP D'ELSENBORN,
A EUPEN, A MONTJOIE ET A MALMEDY.

En cinq périodes : du 17 au 28 juillet.

Jamais annonce d'excursion collective n'a provoqué pareil assaut à nos guichets que la vacance de trois jours au camp d'Elsenborn, comportant la visite d'Eupen, de Montjoie et de Malmédy.

C'est que, alors que les frais d'hôtel sont devenus partout d'une cherté hors de proportions avec le coût réel de la vie, notre séjour au camp, où nos membres seront fort bien nourris, apparaît comme particulièrement avantageux. Tout est donc fait pour tenter le touriste : pays remarquablement pittoresque, attrait de la nouveauté que sera pour beaucoup la vie dans un camp, impressionnant spectacle militaire, nourriture saine et abondante autant qu'économique !

Nous ne pouvons reproduire ici le programme déjà donné dans tous ses détails. Nous renvoyons donc nos lecteurs au Bulletin précédent, page 271.

Nos sociétaires des régions de Liège et de Verviers peuvent participer à l'excursion, et ce à des conditions forcément plus favorables que ceux qui prendront le départ à Bruxelles, par le fait que les trajets en chemin de fer sont pour eux notablement plus courts.

Bornons-nous à rappeler sommairement les prix au départ de Bruxelles :

En 3^e classe chemin de fer, nourriture comme il a été prévu dans le précédent Bulletin et les pourboires, 70 francs; en 2^e classe, 82 fr. 50.

La cinquième excursion, dont le départ était escompté pour le mardi 26 juillet, est décidée, les inscriptions étant reçues dès à présent. Elle est accessible également aux sociétaires de la région de Verviers.

En tout donc, 2,250 sociétaires seront admis à ces remarquables excursions, pour lesquelles tant d'amateurs se présentent que nous nous demandons si nous pourrions jamais satisfaire tout le monde !

Nous nous sommes en tout cas arrangés afin de pouvoir répondre aux demandes de nos sociétaires de province. Nous leur avons fait réserver, en effet, des places dans les différents groupes.

Rassurons maintenant les timorés qui appréhenderaient la cohue. Chaque groupe étant strictement limité à 450 adhérents, il n'y aura nul encombrement.

Pour terminer, attirons l'attention de chacun sur le fait que nous nous trouvons obligés d'exiger strictement que tous les participants soient membres de l'association et qu'ils soient de nationalité belge.

GEORGES LEROY.

Addenda à l'Annuaire

Délégués

Audenarde (Flandre orientale) : Délégué local, M. M. Naus, brasseur, place des Jésuites.
Bilsen (Limbourg) : Cantonal, M. O. Denoy, receveur de l'enregistrement.
Erqueinnes (Hainaut) : Local, M. J. Libotte, propriétaire, rue de Maubeuge.
Florennes (Namur) : Cantonal, M. H. Pector, collaborateur au Musée d'Histoire naturelle.
Hoogstraeten (Anvers) : Local, M. H. Van Looke, commis-chef à la Colonie de Bienfaisance de l'Etat.
Liège (Liège) : Local, M. Delame, secrétaire-adjoint du Syndicat d'Initiative du Pays de Liège, Pavillon de la Ville.
Louvain (Brabant) : Cantonal, M. Jos. Van Hauw, docteur en droit, 64, rue du Canal.
Manage (Hainaut) : Local, M. G. Favart, instituteur, 25, chaussée de Nivelles.
Merbes-le-Château (Hainaut) : Cantonal, M. C. Huard, Armes et Munitions rue de la Gare, 173, à Erqueinnes.
Tiff (Liège) : Local, M. O. Scoville, docteur en médecine et conseiller communal.
Uccle (Brabant) : Local, M. A. Nissens, chef de bureau du secrétariat communal, 15, rue Klipveld.
Veizerelle-le-Brayaux (Hainaut) : Local, M. A. Lebacqz, instituteur.
Visé (Liège) : Local, M. U. Dodémont, secrétaire communal.

Hôteliers. Garagistes. Mécaniciens. Fournisseurs. BELGIQUE.

Annevoie-Rouillon-sur-Meuse : Hôtel de Belle-Vue. Mlles Fécherolle sœurs. Ch. 4.00; pet. déj. 2.50; din. 5.00; soup. 5.00; pens. 15.00, boisson non comprise. Gar. 3 fr. par nuit.
Auby-sur-Semois (Cugnon) : M. Nolleveaux-Dresse. Spécialité de tabacs de la Semois. Café-restaurant.
Charleroi : Mécanicien-garagiste. M. Raoul Dufour a adjoint un garage et transféré son établissement 21, rue de Bruxelles, à Dampremy.
Châtelet : Mécanicien-garagiste. Georges De Bodt, 484, chaussée de Namur. Service de dépanage gratis à nos sociétaires. Réparations, mise au point autos, motos, etc. Fosse à réparations. Mécanicien des Germain et Auto Métaurgiques. Assurances vol. Ess., huiles et graisse.
Chimay : Hôtel du Commerce. M. F. Delvaux-Deshormes. Ch. 4 à 5.00; pet. déj. 2.25; din. 8.00; soup. 8.00; pens. 14 à 18.00, boisson non comprise. réduction à convenir. Gar., ch. n., éc.-rem., ess.
Dinant : Hôtel du Collège, rue de Philippeville. M. J. Famerée-Bultot. Ch. 1 personne 7.00; ch. 1 lit 2 pers. 10.00; pet. déj. 3.00; din. 7.00; soup. 6.00; pens. 18.00, boisson non comprise. Gar., éc.-rem., ess. Maison d'ordre et de propreté.
Esneux : Grand-Hôtel du Pont. M. Arthur Adam. Sans spécification de prix. Gar., salle de bain, éc., rem., ess., changement de propriétaire et modification de conditions.
Florenville : Mécanicien diplômé. Jules Davio. Grand'Rue, n° 1. Remise 10 p. c. Outil pour réparations vélos, motos et autos. Ess., huiles lourdes et légères.
Gand : Fournisseur. Fournitures pour photographie. Electricité. Télégraphie sans fil. Réparations. Gaston Deroover, 23, rue des Douze-Chambres. Remise 10 p. c. sur présentation de carte de sociétaire.
Honnin : Hôtel Bertrand, 64, rue de la Station. Bertrand-Kinet. Ch. 4.00, p. déj. 2.50; din. 7.50; soup. 7.00, boisson non comprise; éc. rem.
Han-sur-Lesse : Grottes de Han. Modification de prix. Réduction de 6 francs pour nos sociétaires, soit 12 francs au lieu de 18 francs.
Hastière : Hôtel d'Hastière n'a pu réouvrir, les travaux n'étant pas terminés.
Houffalize : Hôtel des Chéras. Laurent Gallier. Modification : sans stipulation de tarif, vu le peu de stabilité des prix.
Huy : Hôtel de Suède, rue de Namur. Henri Mayeur. Ch. et pet. déj. 5.50; din. et soup. à la carte; pens. à convenir. Gar. et éc. à proximité.
Huy : Hôtel du Théâtre, quai Dautrebende. M. Resteigne. Ch. 10.00; pet. déj. 2.50; din. 8.50; soup. 8.50; pens. 20 fr. Gar. et éc. à proximité.
Jemelle : Hôtel des Voyageurs. China-Juseret, 1-3, place du Maurelet. Ch. 4.00; pour 2 pers. 6.00; pet. déj. 2.50; din. 6.00; soup. 5.00; pens. 10.00; boisson non comprise; gar., écurie, rem.
Knoeke (Le Zoute) : Pension de famille. Villa Georgette Marguerite. Avenue du Littoral, 13, A. Terneu, propriétaire. Pension : 18 francs en juin; 25 francs en juillet; 30 francs en août; 20 francs en septembre, boisson non comprise; din. 8.00; soup. 7.00. Réduction pour famille. Parle le russe. Garage.
Idem. Hôtel La Brise, à la Digue. Médard Ryckeghem. Ch. 12.00; pet. déj. 5.00; din. 15.00; soup. 12.00; pens. 35.00; sans engagement en août. Gar. pour 4 voit.; bain, écur., rem., essence.
Leignon : Hôtel de la Gare. A. Jottard. Sans stipulation de prix. Gar., écurie, remise.
Moircy (Luxembourg) : Lire Moircy et non Morey.
Philippeville : Hôtel du Lion d'Or à supprimer, n'existe plus. A remplacer par : Hôtel Bodart. MM. Vos et Herlinveau, Grand'Place. Ch. 4.00; pet. déj. 2.50; din. 7.50; soup. 7.50; pens. 12.00, boisson comprise. Gar., ch. n., éc.-rem., ess.
Remouchamps : Hôtel des Etrangers. M. Bonhomme-Leclercq. Ch. dep. 5.00 (éclairage électr.), pet. déj. depuis 2.50; din. de 8.00 à 10.00 (ou à la carte); soup. de 7.00 à 9.00 (ou à la carte); pens. 20.00 par jour, boisson non comprise. Les prix peuvent subir une modification suivant la hausse ou la baisse des denrées. Gar., ch. n., bain, éc.-rem., ess.
Sart les-Spa : Hôtel des Hautes-Fagnes. M. Lanois-Van Coillie. Ch. 5.00; pet. déj. 2.50; din. 9.00; soup. 7.00; pens. 25.00, boisson non comprise. Réduction pour société, famille ou long séjour. Gar., bain, cuisine au beurre, ch. avec eau courante.
Tournai : Hôtel de l'Impératrice à biffer et à remplacer par l'Hôtel Barvaro-Belge, 69, Grand'Place, tenu par M. Van Hollebeke.
Trois-Ponts : Hôtel Crismer. Jean Crismer. Ch. 3.00; pet. déj. 2.50; din. 4.50; soup. 4.00; pens. 12.00. Gar., ch. n., éc.-rem.
Viervies (Namur) : Hôtel Rémy-Foquet. V. Rémy-Foquet. Ch. 3.00; pet. déj. 2.00; din. 5.00; soup. 5.00; pens. 14.00. Ecurie, remise, essence.

Siège social :
44, rue de la Loi,
Bruxelles.

Organe bi-mensuel.
Tirage :
125,000 exemplaires



Cotisation : fr. 7.50 par an,
y compris le service
du Bulletin officiel.

Cotisation de famille :
Fr. 3.50
sans Bulletin officiel.

SOMMAIRE

La cathédrale de Tournai (Maurice Des Ombiaux)	289	Service des routes (J. D.)	304
Comment il faut visiter le port d'Anvers (Barth. Geefs)	290	Automobilisme (H. C.)	305
L'Abbaye de la Cambre (G. D. M.)	291	Visite des bassins d'Anvers et des installations du port (Georges Leroy)	308
Les Wielingen (Paul-A. Oudenne)	296	Excursion à Chèvremont, au fort de Chaudfontaine, à Dolhain-Limbourg et au barrage de la Gileppe (Georges Leroy)	310
Une vacance dans les Hautes Fagnes (Georges Leroy)	298	La nouvelle carte de Belgique au 320,000 ^e a paru (Georges Leroy)	311
Addenda à l'Annuaire	298	Le T. C. B. à Beverloo (G. L.)	311
Statues équestres (suite et fin) (Colonel E. Meuleman)	299	Variétés	311
Itinéraires dans la petite Suisse luxembourgeoise (F. Aspendius)	303		
Excursion à Nieupoort, Middelkerke et Ostende (G. L.)	303		
Guide de promenades aux environs de Liège (G. L.)	303		

Adresser la
CORRESPONDANCE (REDACTION : M. Georges Leroy, Rédacteur en chef du Bulletin, 44, rue de la Loi. Tél. Linthout 3434
ANNONCES : M. Francis Lauters, 98, rue du Méridien, Bruxelles. Tél. Brux. 9183.
ADMINISTRATION (tout ce qui ne concerne pas le Bulletin) : T. C. B., 44, rue de la Loi, Bruxelles.

Visitez la GROTTÉ DE HAN, la plus grande merveille naturelle de l'Europe.

Station : Rochefort. Six francs de réduction (12 francs au lieu de 18 francs) pour les membres du Touring Club, sur présentation de la carte de sociétaire, revêtue de la photographie, tant à la Grotte de Han qu'à celle de Rochefort.